



02 MAIRIE
2 Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX
☎ 02 40 28 47 13 ☎ 02 40 28 42 24
Courriel : mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet : www.saint-aubin-des-chateaux.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

2023-32 du 21 février 2023

Règlementant la circulation de La Goudais – Remplacement et
implantation d'appuis télécom – Axione-DTS

LE MAIRE DE SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU les travaux de déploiement de la fibre ;

VU la demande formulée par l'entreprise AXIONE-DTS dans le cadre du remplacement et de l'implantation d'appuis télécom :

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 27/02/2023 et pour une durée de 90 jours à La Goudais - La circulation sera réduite à une voie et régulée par la mise en place d'un alternat manuel afin de permettre la réalisation du déploiement de la fibre par AXIONE-DTS.

La circulation sera rétablie en dehors des heures d'ouverture du chantier.

ARTICLE 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 : La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines seront maintenus

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en lieu habituel



A Saint-Aubin-des-Châteaux,
Le 21/02/2023
Le Maire,

Daniel RABU